

Équipement des rochers et sécurité

Les participants sont tous actifs dans le milieu de l'escalade ou au CAB depuis de très nombreuses années : Marianne Coupatez (responsable administrative CAB), Jean de Macar (Guide de Haute Montagne), Marc Debaecke (Gardien de Freÿr CAB), Joe Dewez (responsable rochers CAB), Jacques Douchamps (moniteur escalade, mandataire CAB pour Landelies, a supervisé le dernier rééquipement de Landelies), Pierre Villanyi (grimpeur et ouvreur), Eric Berthe (grimpeur, moniteur, titulaire de la formation moniteur éducateur SNE), Marc Bott (ouvreur et rééquipeur à Freÿr, auteur des derniers topos de Freÿr), André Lamberty (moniteur alpinisme et responsable de stages depuis plusieurs dizaines d'années).

Contexte

Notre société évolue ces dernières années vers « être couvert contre tout risque » et la justice évolue vers « en cas d'accident, il faut trouver quelqu'un qui paie ». Pareille évolution va à l'opposé de la philosophie de notre sport qui est une activité à risques où les pratiquants devraient assumer librement cette prise de risque. Aucun grimpeur n'est en effet obligé de grimper ! Des décisions de justice comme celle prise l'an dernier en France de condamner la FFME à une lourde indemnisation suite à la chute « naturelle » d'un bloc à Vingrau risquent à terme de supprimer toute possibilité de grimper sur les rochers car plus personne ne voudra assumer la responsabilité de ce risque « naturel ». Comment lutter contre cette évolution dans notre sport ? Sans doute très difficile, mais de toute façon, un des premiers devoirs (et obligation) de la fédération est de s'occuper de la sécurité des grimpeurs sur les sites qu'elle met à leur disposition.

Une table ronde sur la thématique de l'équipement des rochers et de la sécurité en falaise a été organisée début juin à la fédération. Elle a permis aux participants d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations dans un esprit d'ouverture et dans le sens d'un intérêt commun pour la majorité des grimpeurs. Il s'en dégage une série de conclusions, de conseils et de décisions que vous pouvez trouver dans cet article co-signé par tous les participants.

Quelles sont les causes d'accident et comment les éviter ?

La première cause d'accidents en escalade, et souvent des accidents les plus graves, est l'erreur humaine : mauvaise communication, distraction, manque de connaissance technique, etc. SURTOUT, quand j'assure un compagnon qui grimpe, j'ai une vraie responsabilité et je dois rester attentif sans me laisser distraire ! La meilleure façon d'éviter ces erreurs est la formation et surtout l'éducation des grimpeurs :

Ensuite viennent les causes « naturelles » comme rupture de prise qui entraîne une chute, chutes de pierres.

Pour terminer il y a les conséquences d'une chute, conséquences qui peuvent être aggravées soit par un mauvais assurage (trop de mou sur la corde d'assurage, mauvais positionnement de l'assureur, en fait à nouveau des erreurs humaines), soit par un équipement placé de façon

inadaptée ou, mais cela est extrêmement rare dans les falaises équipées avec un matériel adéquat, une rupture du point d'ancrage. C'est uniquement de cet aspect que nous allons traiter dans cet article et donc seulement d'une petite partie des possibles causes d'accidents.

Evolution des pratiques

L'escalade a évolué depuis le milieu du siècle dernier, de préparation à l'alpinisme, elle est maintenant devenue un sport à part entière qui se décline sous différentes facettes : le bloc (en intérieur ou extérieur), l'escalade en salle, l'escalade en falaise équipée et le terrain d'aventure (que ce soit en falaise ou en « montagne »). On regroupe sous l'appellation « escalade sportive » la pratique sur des falaises avec un équipement permanent. Le matériel a aussi beaucoup évolué ainsi que l'équipement des parois et c'est grâce à cette évolution (notamment la possibilité de pousser ses limites au maximum sans avoir peur que la chute soit automatiquement synonyme de blessure) que le niveau de l'escalade sportive a augmenté. Et c'est l'augmentation de ce niveau qui a ensuite permis de réaliser des escalades encore plus engagées en « terrain d'aventure ».

L'escalade : un sport à risques. Les grimpeurs : courageux, mais pas fous !

L'escalade (et plus particulièrement l'escalade en tête) est et restera toujours un sport à risques, avec possibilité de blessures en cas de chute, blessures le plus souvent bénignes, mais parfois blessures plus graves et éventuellement au pire, blessures mortelles. Cela doit être clair pour tout grimpeur qui doit assumer ce risque. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas prendre des mesures pour limiter ces risques jusqu'à un niveau « acceptable ». Sinon il faudrait que tous les grimpeurs fassent du solo ! Encore faut-il s'entendre sur ce qui est un niveau « acceptable ». 99 % des grimpeurs pratiquent l'escalade pour la satisfaction du dépassement de soi, la beauté d'une ligne, le plaisir de la gestuelle, non pas pour l'attrait morbide du risque ou de la blessure. C'est aussi pour ces 99 % de grimpeurs que le CAB se doit de gérer et d'équiper les rochers.

L'équipement en Belgique, les différents types

« Escalade sportive »,
« Terrain d'aventure » ou « semi-TA »

En Belgique, les massifs gérés par les fédérations (CAB, KBF, UBS) sont de façon générale des sites d'escalade sportive avec certains secteurs qui sont même des secteurs d'initiation. Certaines voies peuvent éventuellement être laissées en « terrain d'aventure » ou « semi-TA », c'est-à-dire avec la nécessité de compléter l'équipement en place par des protections amovibles comme sangles ou coinces. Dans ce cas, il faut que ce soit CLAIEMENT indiqué au grimpeur, non seulement

dans le topo, mais également au pied de la voie. Cette information est indispensable pour que le grimpeur sache dans quoi il s'engage, en connaissance de cause. Il n'y a cependant en Belgique qu'un nombre assez limité de sites avec un nombre grandissant de grimpeurs qui le plus souvent pratiquent l'escalade sportive et non le « terrain d'aventure ». Il est toujours possible de ne pas utiliser les points en place et de placer des protections amovibles (même si la plupart de nos rochers et de nos voies d'escalade ne conviennent pas toujours que ce soit au niveau de la présence de fissures ou de trous adéquats ou au niveau de la résistance du rocher en cas de chute). Par contre ne pas équiper la voie limiterait le nombre de voies à la disposition de tous.

Escalade sportive

Dans les falaises équipées « escalade sportive », l'équipement en place doit être suffisant pour un grimpeur possédant le niveau de la voie et grimpeur à vue, c'est-à-dire sans connaître la voie. L'escalade a en effet évolué et l'objectif généralement admis est devenu « en libre » et « à vue ». Il n'est pas sensé devoir ajouter des sangles ou des coinces (ce qu'il reste bien évidemment toujours libre de faire s'il le souhaite).

Les voies de difficulté supérieure (généralement à partir du 6b) sont le plus souvent au minimum légèrement déversantes, ce qui réduit la dangerosité des blessures en cas de chute. Les voies plus faciles sont le plus souvent entrecoupées de vires et de ressaut, ce qui rend toute chute potentiellement plus dangereuse puisque le risque de blessure augmente avec le risque de rencontrer un obstacle pendant la chute. Or il faut constater que les voies plus difficiles sont souvent mieux équipées que les voies faciles : cherchez l'erreur !

Qu'est-ce qu'un équipement correct ?

Un équipement « correct » est un équipement qui, avec un assurage correct, limite les conséquences prévisibles d'une chute à des blessures « acceptables » comme contusions, petites fractures, etc. Cet équipement en place et adéquat (donc répondant à la norme EN 959) doit, autant que possible, éviter des chutes qui combindraient à la fois une hauteur de chute de plus de 5 m environ avec la rencontre d'un obstacle comme une large vire, un bloc proéminent, le sol, etc. Ceci ne signifie pas qu'il faut placer un point tous les 2 m 50, mais qu'il faut tenir compte de la présence ou non d'un passage difficile (eu égard au niveau de la voie), de la direction la plus probable de la chute et de la présence ou non d'obstacles, bref une réflexion sur la probabilité d'une chute et de ses conséquences. Equiper correctement n'est pas une question de distance entre les points, mais d'intelligence. Un équipement peut donc être « engagé », – notion assez subjective, mais qu'on peut tenter d'objectiver par une hauteur totale de chute de plus de 8 m environ –, mais pas « exposé ou dangereux » c'est-à-dire avec une chute

de plus de 5 m environ avec rencontre certaine avec un obstacle qui engendrera quasi inévitablement une blessure importante. C'est en tout cas ce vers quoi souhaite arriver la fédération sur les sites d'escalade sportive (et en dehors des voies qui pourraient être qualifiées de « terrain d'aventure ») qu'elle met à disposition de la communauté des grimpeurs.

La notion d'engagement

On peut faire une distinction entre « équipement sportif » et « équipement sportif aéré », mais même un équipement « aéré » ne peut être exposé ou dangereux. Cette distinction n'a qu'un peu de sens pour les grimpeurs totalement ignorant de l'équipement en place et cela se voit généralement rien qu'en regardant la voie au départ. De façon générale c'est grâce au bouche-à-oreille entre les grimpeurs que cette distinction, est disponible.

Libre au grimpeur qui le souhaite pour montrer son « courage » de passer des points qu'il considère comme inutiles selon son état d'esprit et les conditions du moment. C'est sa liberté, comme celle du grimpeur en solo, mais il doit assumer cette liberté pour lui-même et ne pas « imposer » à tous les autres grimpeurs des situations dangereuses.

S'habituer à l'engagement : ce n'est certainement pas en grim pant dans des voies dangereuses avec risque de graves blessures que le grimpeur va augmenter son niveau qui lui permettra en cas de besoin de grimper des voies « engagées », mais bien en grim pant avec une relative sécurité des voies de plus en plus difficiles où il aura la possibilité d'augmenter son niveau technique et ainsi d'être « à son aise » dans des passages « engagés » qui seront devenus pour lui plus faciles.

Quid de l'aspect historique et de l'équipement mis en place par l'ouvreur ?

Pour l'aspect historique tout d'abord, en Belgique en tout cas, la plupart des voies ont été ouvertes à une période où on n'hésitait pas s'aider des points en place ou bien elles ont été ouvertes après reconnaissance et travail de la voie par le haut. Ce n'est donc pas la même chose que grimper la voie « à vue », ce qui est l'objectif de l'escalade sportive. L'adhérence du rocher de la voie d'origine a aussi évolué et un passage « patiné » ne présente plus la même difficulté que le passage à l'origine. L'engagement historique de la voie doit cependant et autant que possible, être respecté, à condition qu'il n'y ait pas de situation dangereuse. Au final, c'est bien la fédération gestionnaire du site qui est responsable de l'équipement et non l'ouvreur.

Quand un grimpeur ouvre une voie, c'est avant tout la beauté de la ligne, de la gestuelle qu'il met à la disposition de la communauté des grimpeurs car même s'il a dû nettoyer la voie, celle-ci était en place avant lui. Il ne « crée » pas une voie, il utilise les possibilités du rocher pour « ouvrir » une ligne. Cela doit être une démarche positive d'ouverture vers les autres et c'est

heureusement dans cet esprit que la plupart des ouvriers sont et non dans une démarche narcissique « admirez-moi comme j'ai les c... pour faire ça ». Le rocher et le potentiel de voies était là avant l'ouvreur et il sera encore là bien longtemps après l'ouvreur. Tout grimpeur doit avoir de la reconnaissance pour les ouvriers qui mettent des voies à la disposition des autres grimpeurs, mais la voie n'appartient pas à l'ouvreur, pas plus que le rocher lui-même. Dès son ouverture, elle passe dans le bien « public » et si une voie est jugée dangereuse par un certain nombre de grimpeurs expérimentés et maîtrisant le niveau technique de celle-ci, la fédération gestionnaire qui est seule « responsable » vis-à-vis des grimpeurs se doit de faire un maximum pour limiter cette dangerosité.

En conclusion

Le débat sur l'équipement est vieux comme l'escalade, il existera aussi longtemps que celle-ci, même si actuellement il a mûri dans pas mal de pays « alpins » comme la France ou l'Italie. Il peut être amusant pour de réels professionnels de l'escalade ou de la montagne de ces pays qui vivent chaque jour la dangerosité de leur activité d'assister à un tel débat dans notre plat pays.

Les principes d'équipement adoptés par le Conseil d'Administration du CAB en mai 2014 et diffusés avec l'Ardenne et Alpes 181 restent pertinents et suffisamment souples. Ces principes sont également disponibles sur le site internet du CAB via l'onglet « Rochers ». La fédération se doit vis-à-vis de la communauté des grimpeurs de faire un maximum pour que ces principes soient appliqués sur les rochers qu'elle gère et donc agir dès qu'elle en a connaissance, sur les voies d'escalade qui seraient « dangereuses » ou sur un équipement vétuste ou usé.

Le responsable « Rochers » de la fédération encourage tout grimpeur qui constate une situation qu'il juge « dangereuse » à la lui communiquer. Il s'engage à étudier le plus objectivement possible la situation sur place, le plus souvent avec d'autres grimpeurs expérimentés et éventuellement plus compétents que lui par rapport au niveau technique de la voie. Il tiendra également le grimpeur au courant des suites réservées à sa communication.

Vous aussi, participez à la sécurité et à l'amélioration de l'équipement

Vous avez remarqué un problème de sécurité sur un massif géré par le CAB ? Informez-en le responsable « Rochers » via www.clubalpin.be.